

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

22

D24 11 18-01

Extrait du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 5 novembre 2024

Séance 18 novembre 2024

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Cathie GNEITING – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Raymond FEUCHT – Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Anne DEMELT – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON – Lionel BRECKLE – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG
Véronique ESCHBACH donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Nathalie HALTER donne procuration à Jean-Pierre LE LOUP, jusqu'à son arrivée
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Sandrine KUNTZMANN donne procuration à Valérie MUSSO
Philippe MEDER donne procuration à Philippe PFRIMMER
Cédric SCHAULY donne procuration à Michel DENEUX

Secrétaire de séance : Monique SIFFERT

Décision modificative n°2 – Budget principal 2024

Les importantes variations du prix des énergies ont rendu difficile les prévisions budgétaires de ces postes de dépenses. Par ailleurs, le contrat relatif au Marché Global de Performance Energétique (MGPE) nécessite des avenants qui mettent du temps à produire leurs effets correctifs sur les factures.

La Commune doit contractualiser prochainement avec notre partenaire pour intégrer le reflux des prix de l'énergie en 2024 mais les économies seront répercutées sur l'exercice 2025.

En parallèle de ces difficultés, la panne de la pompe à chaleur du stade Waldeck a obligé la Commune à augmenter sa consommation électrique pour pallier cette avarie.

Il est donc nécessaire de prévoir une décision modificative pour augmenter les crédits du chapitre 011.

Afin d'assurer une parfaite exécution budgétaire, il est également proposé d'augmenter les crédits du chapitre 65 pour permettre le paiement aux associations, dès l'exercice 2024, de leur participation aux manifestations communales 2024.

Ces crédits sont compensés par une diminution des dépenses de personnel pour 50 000 € et par une augmentation des recettes grâce à des rentrées financières supérieures aux prévisions budgétaires pour 95 000 €.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits.

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Diminution de crédits	Hausse de crédits	Chapitre	Article	Diminution de crédits	Hausse de crédits
011	60612 - Energie électricité		60 000 €	731	73111 - Impôts directs locaux		30 000 €
011	60613 - Chauffage urbain		60 000 €	73	732221 - FPIC		65 000 €
012	64111 - Rémunération principale	50 000 €					
65	65748 - Subventions aux associations		25 000 €				
67	673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	6 000 €					
68	6817 - Provisions		6 000 €				
TOTAL - Dépenses		56 000 €	151 000 €	TOTAL - Recettes		€	95 000 €
TOTAL - Dépenses			95 000 €	TOTAL - Recettes			95 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu les Budgets Primitif et Supplémentaire 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 novembre 2024,

- **Approuve** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

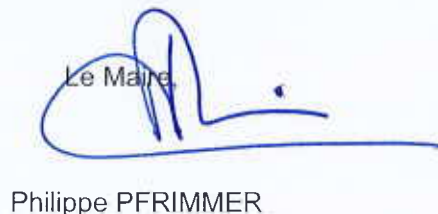
Vendenheim, le 20 novembre 2024

Secrétaire de séance,


 Monique SIFFERT



Le Maire,


 Philippe PFRIMMER